



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1652

Bibliothèque Part-Dieu - Sécurisation électrique - 30 boulevard Marius Vivier Merle, 69003
Lyon - Opération n° 03047640 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de
l'autorisation de programme n° 2015-2, programme n° 20005

Direction de la Construction

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 31 MARS 2022

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 6 AVRIL 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 MARS 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 7 AVRIL 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme RUNEL (pouvoir à Mme LEGER), M. GIRAULT (pouvoir à M. BERZANE), M. BLACHE (pouvoir à M. OLIVER), M. HERNANDEZ (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1652 - BIBLIOTHEQUE PART-DIEU - SECURISATION ELECTRIQUE - 30 BOULEVARD MARIUS VIVIER MERLE, 69003 LYON - OPERATION N° 03047640 - LANCEMENT DE L'OPERATION ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2015-2, PROGRAMME N° 20005 (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mars 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 du Conseil municipal des 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon 2021-2026 qui comprend le projet « Bibliothèque Part-Dieu - travaux de conservation du patrimoine ».

Par délibération n° 2022/1421 du Conseil municipal du 27 janvier 2022, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle de « BM Part-Dieu conservation patrimoine 2015-2020 » n° 2015-2, programme n° 20005.

La continuité électrique de la Bibliothèque municipale de Lyon (BML) est indispensable, en particulier pour le Centre technique informatique (CTI), cœur du réseau informatique de la Ville de Lyon, hébergé au sous-sol de la BML. Cette continuité est aujourd'hui assurée pour l'ensemble du site par un poste Haute Tension, un groupe électrogène et un système d'onduleurs dédié au CTI.

Afin d'augmenter et de fiabiliser cette continuité électrique, mais également de faciliter la maintenance des équipements techniques, notamment pour le CTI, il est prévu de séparer la production et la distribution électrique du CTI de celles de la BML.

Pour atteindre cet objectif, le CTI disposera de sa propre production électrique avec une source normale (transformateur neuf dédié) et une source de remplacement (groupe électrogène existant). Les onduleurs existants situés en aval et assurant une alimentation haute qualité sans coupure des équipements informatiques seront conservés. Pour rendre possible cette autonomie de production et de distribution électrique BML/CTI, l'architecture principale électrique du site sera modifiée en conséquence.

Dans le cadre de ces travaux, il est également prévu la mise en conformité de 39 armoires électriques vétustes de la BML, réparties depuis le sous-sol jusqu'au R+5 et datant de sa construction en 1971.

Cette opération vient étoffer et clore la campagne de mise en conformité des armoires électriques de la BML, dont 55 ont été réalisées en 2012.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 600 000 € toutes dépenses confondues.

Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « BM Part-Dieu conservation patrimoine 2015-2020 » n° 2015-2, programme n° 20005.

La maîtrise d'œuvre sera assurée par la Direction de la construction.

Les marchés de travaux, de coordination sécurité et protection de la santé (SPS), de contrôle technique et autres marchés d'études seront attribués en application des dispositions du code de la commande publique.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les délibérations n° 2021/584 des 25 et 26 mars 2021 et n° 2022/1421 du 27 janvier 2022 ;

Où l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- Le lancement de l'opération n° 03047640, « Bibliothèque Part Dieu - Sécurisation électrique » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Bibliothèque Part-Dieu conservation patrimoine 2015-2020 » n° 2015-2, programme n° 20005.
- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon, programme n° 20005, AP n° 2015-2, opération n° 03047640, et imputées aux chapitres 20, 23 et autres, fonction 313, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :

2022 : 480 000 €
2023 : 120 000 €
- 3- Pour la mise en œuvre de cette opération, Monsieur le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier des subventions éventuelles auprès de l'État, et notamment de la Direction régionale des affaires culturelles, auprès de la Région mais aussi toutes subventions, y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen. À cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET